



# LABEL QUAL-E-PREF

## LA PREFECTURE D'EVRY-COURCOURONNES

Sur le site Boulevard de France - 91 000 Evry-Courconnes

a obtenu la labellisation QUAL E PREF

Cette labellisation a été délivrée par Socotec Environnement conformément au règlement de labellisation (RLA V1) et

au référentiel QUAL E PREF

(création le 19/12/18 - version du 04/02/2019) établi par le Ministère de l'Intérieur

(Synthèse des engagements de service disponible en annexe(s))

Le label est valable à compter du : 25/01/2022 Jusqu'au : 25/01/2025

**Aurélien C. PILOTAZ** 

Directeur BU Environnement & Sécurité





Liste des engagements de service

## N°PREF/2022/0055

Délivrée le : 25/01/2022 Valable jusqu'au : 25/01/2025

## LA PREFECTURE D'EVRY-COURCOURONNES

### Synthèse engagements de service

### Module 1 : Relation Générale avec les usagers

- 1. Nous vous informons sur les conditions de fonctionnement de nos services
- 2. Un accueil attentif et courtois dans le respect mutuel quel que soit le canal
- 3. A votre écoute pour progresser
- 4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
- 5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
- 6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
- 7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
- 8. Un Serveur Vocal Interactif local, s'il a été mis en place, vous informe de manière simple et vous met en relation avec un agent
- 9. Nous vous informons de la mise à disposition d'un serveur vocal interactif national « 34 00 » dédié aux démarches sur les titres (hors étrangers)
- 10. Nous répondons à tous vos appels de manière attentive et efficace en limitant au maximum votre temps d'attente
- 11. Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet
- 12. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
- 13. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
- 14. Plus particulièrement, nous facilitons vos démarches en ligne sur les demandes de titres
- 15. Si vous n'avez pas accès à internet pour réaliser vos démarches, nous mettons à votre disposition dans nos locaux un point numérique sécurisé
- 16. Nos courriers et courriels sont compréhensibles et complets
- 17. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 18. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais
- 19. Nous communiquons de manière active sur au moins un réseau social (Facebook et/ou Twitter)
- 20. Nous vous garantissons la fiabilité des informations que nous diffusons sur les réseaux sociaux



## Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

### N°PREF/2022/0055

### Module 2 : Délivrance de Titres (Hors Titres Etrangers)

- 21. Vous êtes contacté, en cas d'incomplétude de votre dossier
- 22. Nous nous organisons pour délivrer vos titres dans un délai raisonnable
- 23. Une délivrance sécurisée des titres grâce à une lutte contre la fraude organisée

### Module 3 : Délivrance de titres destines aux usagers étrangers

- 24. Nous mettons en place, si nécessaire, un pré-accueil pour vérifier la complétude de votre dossier ou réduire vos délais d'attente
- 25. En cas d'incomplétude de votre dossier, nous vous fixons un rendez-vous ou nous vous contactons par téléphone, par mail ou par courrier
- 26. Nous mettons en place un système de rendez-vous en ligne
- 27. Nous vous délivrons une information administrative renforcée par Internet
- 28. Nos agents ont bénéficié d'un plan de formation adaptée
- 29. Nous vous informons par voie dématérialisée (SMS ou courriel) de la mise à disposition d'un titre, pour au moins une démarche, afin de limiter votre attente dans nos locaux
- 30. Nous limitons au maximum votre attente et organisons notre accueil dans les services de délivrance des titres
- 31. Nous nous adaptons à vos contraintes
- 32. Nous vous informons des délais moyens départementaux de traitement des titres
- 33. Une délivrance sécurisée des titres grâce à une lutte contre la fraude organisée

### Module 4 : Relation avec les collectivités territoriales

- 34. Des observations motivées pour le contrôle de légalité
- 35. Une démarche préalable systématique d'information des élus en matière de contrôle budgétaire
- 36. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 37. Un RDV est proposé pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande



## Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

## N°PREF/2022/0055

### Module 7 : Communication d'urgence en cas d'évènement majeur

- 47. L'activation en moins d'une heure de la cellule de communication d'urgence opérationnelle 7/7j 24/24h
- 48. En moins d'une heure après l'activation du COD, sur décision préfectorale, enregistrée dans SYNERGI, nous assurons l'information factuelle des élus locaux, du grand public et des médias sur l'événement majeur à l'aide des moyens permanents d'information
- 49. Des exercices de communication d'urgence en cas d'événement majeur sont réalisés régulièrement
- 50. En cas de besoin, nous activons la CIP (cellule d'information du public) à l'aide du NU (numéro unique) sur ordre du préfet

